



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin à seize heures trente, le Conseil Municipal de Cercoux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Cercoux, sous la présidence de Benoit DANGUY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} juin 2026

Membres présents : Benoit DANGUY, Valérie TROGER, Philippe ALLAUME, Sylvie HEBERT, Jean-François TOCHEPORT, Frédéric LAMOUREUX, Prescillia LEDOS, Julien GALLET, Laura BERGEON, Angélique MOTUT, Vincent BADIE, Jeanne BLANC.

Absents excusés : Lydia TAUZET (procuration à Laura BERGEON), Corinne JOUFFRE (procuration à Julien GALLET), Simon GUICHARD (procuration à Valérie TROGER)

Ordre du jour :

1. Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste

Laura BERGEON est élue secrétaire de séance.



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 5 juin 2026

1. Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste

20260605_001

Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Philippe ALLAUME, Sylvie, HEBERT, Julien GALLET et Laura BERGEON.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Une seule liste est déposée et enregistrée :

Benoît DANGUY Valérie TROGER Vincent BADIE Sylvie HEBERT Philippe ALLAUME Angélique MOTUT
--

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14

Délégué 1 : Benoît DANGUY

Délégué 2 : Valérie TROGER

Délégué 3 : Vincent BADIE



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 5 juin 2026

Délégué suppléant 1 : Sylvie HEBERT
Délégué suppléant 2 : Philippe ALLAUME
Délégué suppléant 3 : Angélique MOTUT

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Voirie / bâtiments / urbanisme

- *Jeanne Blanc demande ce qu'il en est du sinistre de la toiture de la maison située 16 rue de la mairie. M le Maire répond qu'une déclaration a été faite à l'assurance qui prendra en charge une bonne partie des réparations, et que les devis sont en cours.*

Sur les conseils d'un maçon, le mur extérieur sera rénové en régie, avec de la chaux.

- *Jeanne Blanc demande où en est le projet photovoltaïque. M le Maire répond que le permis a été accordé et affiché, qu'il y a un an d'études, et que les travaux devraient débiter en 2028.*
- *Jeanne Blanc interroge sur la continuité du comité de suivi et de la présence des élus du précédent mandat qui ont suivi le projet depuis son début. M le Maire répond que le prochain comité est prévu le 15/06/2026, et qu'il a proposé que les membres restent les mêmes.*

Jeanne BLANC précise qu'aucun des élus du précédent mandat n'a reçu de convocation. M le Maire répond qu'il n'a pas les adresses mails.

- *Jeanne Blanc demande des informations sur le projet de parking du H3. M le Maire répond que la commune n'achètera pas le terrain, à cause du coût trop élevé. Le propriétaire du H3, M BODET, va de ce fait en faire l'acquisition.*

M le Maire ajoute que la DECI pourrait être réalisée là où il y a l'arrêt de bus, avec une cuve enterrée. Il souhaite revoir l'emplacement afin de permettre l'implantation de bornes qui sont moins onéreuses.

Jeanne BLANC évoque le SCDECI dans lequel ces études ont été réalisées et montrent que les réseaux souterrains ne permettent malheureusement pas la création de bornes. Les élus n'ont pas encore pris connaissance du schéma communal de DECI délibéré en 2020-2021.

- *Jeanne BLANC informe M le Maire qu'ils peuvent s'associer pour réaliser une demande au Département afin de sécuriser les piétons à Valin à proximité du H3 et du Moulin solidaire, qui engendrent du stationnement et le passage de piétons.*

M le Maire dit qu'il a sollicité l'interlocuteur local du département. Des aménagements ont été évoqués mais doivent être étudiés.



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 5 juin 2026

Institutions et vie politique

- Jeanne BLANC évoque un courrier de la communauté de communes qui a été adressé en mairie fin mai, concernant les commissions thématiques, qui sont ouvertes aux élus. Elle s'étonne que les élus de Cercoux c'est Vous n'aient pas été informés. M le Maire indique qu'il ne s'est pas encore occupé de ce sujet et qu'il n'a pas les contacts mail de tous les conseillers. Jeanne BLANC ajoute que la date limite d'inscription est le 10/06/2026.

La séance est levée à 16h57.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 23 juin 2026 à 19h.

Le secrétaire de séance
Laura BERGEON

Le Maire,
Benoît DANGUY

